



**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°30 du : 12 mai 2021

Délibération n° : 2021.017

Page 1 sur 2

Objet : Décision modificative - Budget 2021

Par suite d'une convocation en date du 4 mai 2021, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont rassemblés en la mairie de Villard Saint Pancrace le 12 mai 2021 sous la Présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briannonnais – 5/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS	Présente	Gabriel LEON	<i>Excusé</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	Présent	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Excusé</i>	Valérie GARCIN EYMEOD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Excusé</i>	Marie BAILLARD	Présente
Alice PRUD'HOMME	Présente	Patrick VIGNE	<i>Absente</i>

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ;

Le vote du budget primitif en date du 10 mars 2021 ;

La demande de remboursement partiel de 5 827,96 euros émis par la région Provence Alpes Côte d'Azur suite à l'analyse du dossier de demande de solde n°PA0004163 de l'opération Gestion Intégrée des Risques Naturels sur le TAGIRN PETR BRIANCONNAIS, ECRINS, GUILLESTROIS, QUEYRAS ».

CONSIDERANT

Le titre de recette N°2684 émis par la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;

Le mandat n°97 émis par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briannonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que le chapitre n°67 est négatif de 27,96 euros et qu'il convient de régulariser ;





DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°30 du : 12 mai 2021
Délibération n° : 2021.017
Page 2 sur 2

Objet : Décision modificative - Budget 2021

Que le moyen adapté pour l'inscription budgétaire des dépenses supplémentaires est la réalisation d'un budget supplémentaire avec :

- en dépenses de fonctionnement au compte 678 chapitre 67 d'un montant de 27,96 €
- en recette les subventions attendues au compte 7472 chapitre 74 d'un montant de 27,96 €

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	9	Nombres de membres représentés	0
Nombre de suffrages exprimés		9	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Adopte le Budget supplémentaire M14 pour 2021 suivant :

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
		OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES	OUVERTURES DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES
67	Charges exceptionnelles	27,96 €	
74	Dotations, subventions et participations		27,96 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		27,96 €	27,96 €
	TOTAL	27,96 €	27,96 €

Accepte d'apporter au Budget primitif 2021 les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus ;

Autorise le Président à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

